~ Trait d'union ~

Octobre 2015

# ~ Trait d'union ~

Belgique-België
PP
7800 ATH
6/68114

Éditeur responsable : C. Rasson - Rue du Gouvernement 7 - 7800 ATH / P 501 275

Institut Saint-François de Sales
Rue du Gouvernement, 7
7800 ATH

## Sommaire :

Le mot du directeur
-
Cours d'éducation physique
-
Bourses d'étude
-
Absences
-
Tenue et attitude
-
Arrivées tardives
-
Sorties anticipées
-
Organigramme de l'établissement
-
Relations avec le PMS
-
News de l'option Sciences
-
Souper Lourdes
-
Focus sur quelques anciens
-
Le mot du conseiller en prévention
-
Ephémérides, bulletins et réunions de parents
-
Nous contacter

Chers Parents,

Une nouvelle année scolaire débute et, avec elle, l'arrivée de plus de 280 nouveaux élèves. Notre communauté estudiantine, répartie dans les 48 années/options proposées par l' établissement, atteint aujourd'hui plus de 990 membres. Nous avons d'ailleurs dû clôturer, dès la rentrée scolaire, les inscriptions dans la quasi-totalité d'entre elles par manque de place.

Au nom de toute l'équipe éducative , je tiens à vous remercier vivement pour la confiance que vous nous témoignez en choisissant de nous confier votre fille/fils pour sa formation dans l'enseignement secondaire.

Ce début septembre a été un moment-phare puisque nous avons eu le plaisir d'accueillir, pour la première fois, 14 élèves dans la nouvelle option BIOESTHETIQUE, en 3ème technique de qualification. Ces étudiantes ont pu découvrir un local complètement rénové et spécialement équipé pour leurs travaux pratiques. Vous en trouverez quelques photos dans ce Trait d'Union.

Sachez en outre que depuis trois ans, le Pouvoir organisateur de l'Institut a par ailleurs entamé une réflexion quant aux possibilités de construction d'un nouveau bâtiment afin d'accueillir dans de meilleures conditions l'ensemble des étudiants et des membres du personnel. Le projet sera finalisé durant cette année scolaire et les travaux devraient débuter en 2016. Durant la période des travaux, des modules classes permettront d'avoir à disposition un nombre suffisant de locaux pour l'organisation des cours.

Comme chaque année, nous tenons par ailleurs à redire aux jeunes que nous formons combien il est important qu'ils terminent leurs études en décrochant le certificat d'enseignement secondaire supérieur ainsi que, là où il est possible de l'obtenir, un certificat de qualification. Tout diplôme obtenu sera en effet un atout supplémentaire pour décrocher un emploi.

D'autre part, pour ceux qui décident de poursuivre des études supérieures, nous redisons qu'il est indispensable qu'ils finissent leurs humanités avec une bonne maîtrise des compétences terminales et qu'ils ne se contentent pas de résultats justes suffisants pour réussir. Les exigences des études supérieures demandent effectivement non seulement de très bonnes connaissances de base, mais aussi des capacités à se surpasser, à aller au delà des difficultés et à pouvoir gérer et son temps et sa méthode de travail.

Conduire à la réussite est certes toujours un objectif ambitieux auquel nous ne pouvons amener nos étudiants que si nous travaillons de concert, en étroite collaboration avec les familles et les milieux de vie, sachant que ces efforts ne pourront réellement donner du résultat que si chaque jeune s'acquitte de sa part du marché en travaillant régulièrement et en participant activement aux cours.

Toute l'équipe éducative est à votre disposition. N'hésitez pas à nous contacter.

Au plaisir de vous rencontrer.

René Vanovervelt,
Directeur

## Direction

**Mr VANOVERVELT : Directeur**

*Responsable de l'ensemble du personnel et des élèves*
*Administration de l'école et des relations extérieures*
*Horaires des cours et des examens.*

**Mme RASSON : Sous-directrice**

*Organisation du calendrier d'année,*
*des remplacements, des activités parascolaires,*
*des modalités d'évaluations externes,*
*des conseils de classe, des rencontres avec les parents .*
*Mise en page et coordination du Trait d'union.*

## Chef d'atelier a.i.

**Mme Fraichefond :**

***Coordination et encadrement du qualifiant***

## Professeurs

**Le professeur titulaire** *informe les parents sur la situation scolaire des élèves ainsi que sur les relations et l'esprit de travail qui habitent le groupe- classe*

**Le professeur de branche** *informe les parents sur la situation scolaire des élèves dans leur matière ainsi que sur le comportement au cours ou aux rattrapages.*

**Les coordinatrices :**

***Mmes Artielle & Cassart*** *assurent la coordination dans le cadre du Conseil de guidance et rencontrent à ce titre parents et élèves suivant leur parcours dans les deux premières années.*

***Mmes Heddebault & Picou*** *assurent la coordination en 3° et 4°années et rencontrent à ce titre parents et élèves du 2°degré.*

***Mmes Deblock & Donfut*** *assurent conjointement la coordination en 5°, 6° et 7° années et rencontrent à ce titre parents et élèves du 3° degré*

## Educateurs

*Tous les éducateurs et éducatrices ont en charge la discipline, les questions d'éducation (politesse, comportement, tenue…) ainsi que le travail à l'étude et l'encadrement des élèves en dehors des cours et la gestion des absences des étudiants.*

**Plus particulièrement pour les élèves de la 1° à la 3° années :**

**Mme VAN HULLE** *Responsable des présences*
**Mme BAUDUIN** *Etudes dirigées au 1er Degré - Animation pastorale.*
**Mr LECAT:** *Gestion des sanctions*

**Plus particulièrement pour les élèves de la 4° à la 7° années :**

**Sr BENEDICTE:** *Manuels scolaires - Archives - Cartes de sortie Retraites*
**Mme RICHARD :** *Responsable des présences Coordination d'équipe*
**Mr REAL :** *Gestion des sanctions*

## Qui fait quoi ?

## Administration

**Mme VANKEMMEL : Econome**
*Comptabilité - Horaires des cours et des examens*
**Mme LECLERCQ : Secrétaire de direction**
*Dossiers Professeurs*
**Mme VILETTE : Rédactrice**
*Dossiers élèves*
**Mme COLLOT : Rédactrice**
*Accueil - Documents administratifs - Bourses- Allocations- Assurances*

# LA COLLABORATION ENTRE L'INSTITUT SAINT-FRANCOIS ET LE CENTRE P.M.S.

Les élèves de l ' Institut Saint-François bénéficient des services du Centre P.M.S. libre d ' Ath.

## 1. Le P.M.S. est un partenaire de l'école et un service d'aide aux jeunes

Il veille à connaître suffisamment les nouveaux élèves. Par des visites en classe ou des rencontres individuelles, il recueille un certain nombre d'informations sur chaque élève et s'assure de sa bonne adaptation au milieu scolaire.

En cours d'année, le P.M.S. assiste aux conseils de classe des professeurs. Il y est informé de certaines situations et, par la suite, propose des rencontres à des élèves ou des parents.

Le P.M.S. accompagne les jeunes et leurs familles dans leur choix d'étude et d'avenir. Pour cela, il organise des séances d'informations en classe et propose des rencontres individuelles aux élèves.

Le P.M.S. assure des animations en classe sur des thèmes éducatifs ou autres, en fonction des problèmes rencontrés et suivant les demandes.

Le P.M.S. est également présent à l'école aux réunions de parents pour rencontrer ceux qui le désirent.

## 2. Le P.M.S. est aussi un service de consultation

Il dispose d'un local et y assure des permanences les lundi, mardi, mercredi de 9h à 12h et le jeudi de 10h à 12h. Ces permanences, également ouvertes aux parents, sont avant tout destinées à faciliter les consultations des élèves eux-mêmes. Ils peuvent s'y présenter librement et rencontrer une psychologue, une assistante sociale ou une infirmière. Ils ont ainsi l'occasion de parler de leurs préoccupations scolaires, de leurs projets et de leurs problèmes. Ils y rencontrent un interlocuteur disposé à les informer et soucieux de les aider.

## 3. Comment contacter le P.M.S. ?

- Directement, en téléphonant au Centre pour prendre RDV au 068/28.34.47. Le centre est ouvert de 8 h 15 à 17 h. Nous pouvons également vous recevoir en soirée sur rendez-vous
- Par l'intermédiaire de l'école, qui nous transmettra votre demande.

## L'équipe du Centre P.M.S.

| | |
|---|---|
| Mme Joye | Psychologue |
| Mme Lumen | Infirmière |
| Mme Van de Putte | Assistante sociale |
| Mme Pestiaux | Assistante psychopédagogique |

NB: Document à compléter éventuellement par les parents des nouveaux élèves

Les parents ou tuteurs qui refuseraient les activités de guidances individuelles pour leur enfant peuvent le signaler en remplissant le formulaire 'Refus de guidance psycho-médico-sociale individuelle'. Ce document est à leur disposition, à l'école ou au Centre P.M.S. lui-même.

# Quelques rappels utiles…

## Etre absent de l'école, ce n'est pas anodin !

Les absences répétées peuvent avoir un lourd impact sur la réussite scolaire.

A ce titre, elles ne doivent être qu'exceptionnelles. L'établissement doit en être averti et l'absence doit alors être motivée par écrit.

Voici la marche à suivre:

→ ***Toute absence doit être signalée rapidement par téléphone ou par mail*** au bureau des éducateurs (068/26.51.27-068/26.51.28 - educateurs@saint-francois.be).

→ **Le coup de fil d'avertissement ou le mail ne tiennent cependant pas lieu de motif**. Chaque *absence* demande une ***justification écrite et signée*** des responsables, ou d'une autorité publique.

→ Le ***nombre de justificatifs*** écrits acceptés est ***limité au nombre de documents figurant au journal de classe.*** Ils sont numérotés, à utiliser dans l'ordre et couvrent, au maximum, 16 demi-jours d'absence.

→ ***A partir du 3°jour*** d'absence, un ***certificat médical*** est obligatoire. Il doit être remis aux éducateurs responsables (*) dès le retour de l'élève ou au plus tard le 4° jour d'absence .

→ Toute ***prolongation*** d'absence couverte par un certificat médical exige un **nouveau certificat** médical (même pour un jour).

→ ***Dès le 9° demi-jour d'absence injustifiée***, nous sommes légalement tenus de ***signaler l'élève mineur concerné au contrôle de l'obligation scolaire.***

→ On devient élève libre et on perd le droit à la sanction des études (donc à la validation de son année d'études) si l'on est absent plus de 20 demi-jours sans justification valable.

→ *Tout élève majeur absent plus de 20 demi-jours sans justification valable peut être exclu de l'école pour ce seul motif !*

*(*) Mme Richard pour les 4°, 5°, 6° & 7°années; Mme Van Hulle pour les 1°, 2° & 3° années*

## Tenue et attitude dans l'établissement

- La ponctualité, la politesse dans les interactions avec les autres et le respect font partie de nos exigences.
- Nous attendons donc des étudiants qu'ils portent des **vêtements corrects** qui ne soient **pas déchirés, ni excentriques ni provocateurs ( ⇒ échancrures modérées et sous vêtements non visibles).**
- Les tenues sportives sont prioritairement réservées au cous d'éducation physique.
- Selon les options, il conviendra que les étudiants soient en possession d'un tablier (labo, cuisine, soins à domicile, en crèche ou en milieu médical, …) dès que le professeur d'option le requiert.
- Dans l'établissement et lors des stages ou activités extérieures, le **GSM** des étudiants reste **en mode silencieux, hors vibreur** ; il n'est pas utilisé ni consulté. Une confiscation de l'appareil incriminé interviendra en cas de non respect de cette disposition.

Les étudiants qui ne respectent pas ces dispositions seront d'abord avertis puis sanctionnés s'il n'y a pas de changement..

## Cours d'éducation physique

Chaque élève est tenu, pour les cours sportifs, de porter le **tee-shirt de l'école** et une **tenue DECENTE et ADAPTEE** (short /collant **et** chaussures; maillot pour la piscine).

Le caractère obligatoire des cours de gymnastique et de natation n'est pas négociable. Seuls les certificats médicaux et les motifs d'excuses **valables** seront pris en compte pour son exemption.

Les **élèves concernés par une exemption doivent**, pour respecter les critères d'évaluation des compétences de la branche, **réaliser un travail** demandé par les professeurs : suivant les cas, observation du cours par écrit, arbitrage ou travail à l'étude.

Si une évaluation n'a pas été possible suite à trop d'absences ou à des travaux non remis , une évaluation théorique complémentaire et obligatoire sera prévue en fin de semestre un mercredi après-midi.

## SORTIES AUTORISÉES LE MIDI : QUI ET À QUELLES CONDITIONS ?

Durant le temps de midi, les étudiants de 6° et 7° ainsi que les élèves majeurs de 5ème année sont titulaires d'une autorisation de sortie sur présentation de la carte qui leur est délivrée.

Les sorties de midi des autres élèves restent subordonnées à la condition d'habiter le centre ville. Sr Bénédicte examine, traite les demandes et délivre les cartes.

Tout retour tardif entraine la confiscation de la carte pour le jour ouvrable suivant. Des retards répétés le matin ou le midi allongeront la durée de la confiscation ou entraineront la suppression de l'autorisation de sortie les midis.

## ARRIVEES TARDIVES ET/OU SORTIES ANTICIPEES

Avec l'accord signé des parents, les élèves de 4°, 5°, 6° et 7°, pourront, en cas d'absence d'un professeur ou d'heure d'étude en début ou fin de matinée, arriver plus tard ou quitter l'établissement plus tôt selon l'horaire de remplacement qui leur parviendra.

Cette disposition doit être envisagée dans un processus d'acquisition progressive d'une plus grande autonomie et d'une gestion optimale de son temps par chacun des nos étudiants.

La direction reste toutefois maître de l'aménagement de cet horaire particulier et chacun veillera donc à se conformer aux décisions qui seront communiquées. **En aucun cas, cette autorisation ne permet durant cette plage horaire la fréquentation de débits de boissons.** Nous rappelons en outre que seul le chemin le plus court entre le domicile et l'école est couvert par l'assurance scolaire.

## Bourses d'étude : quelle procédure ?

### PROCÉDURE CLASSIQUE

- 1ère demande : le formulaire est à retirer auprès du secrétariat où la procédure sera expliquée aux élèves qui le souhaitent.
- Renouvellement : les formulaires ont dû vous parvenir par courrier.

Dans tous les cas, les demandes à remplir doivent être complétées par vos soins en annexant une copie du bulletin récapitulatif de l'an passé, une copie de la décision du conseil de classe, un avertissement extrait de rôle et une composition de famille.

La demande ainsi que les attestations requises sont à envoyer sous pli recommandé pour le **31/10/2015** au plus tard à l'adresse suivante :

*Bureau régional du Hainaut – Allocations d'études secondaires*

*Place du Parc, 27*

*7000 MONS*

### PROCÉDURE NUMÉRIQUE

Se connecter sur l'adresse du site **allocations-etudes.cfwb.be**, ensuite s'enregistrer en tant que citoyen et se connecter avec sa carte d'identité (il faut évidemment connaître son code pin ☺).

La procédure est beaucoup plus simple et plus rapide car il ne faut dès lors pas fournir l'extrait de rôle ni retirer de document à l'administration communale. Qui plus est, cette procédure exempte de l'envoi recommandé à l'administration ce qui fait déjà économiser un peu plus de 7€.

PS : S'il est demandé de préciser la décision de l'année précédente, celle-ci est indiquée dans le bulletin reçu en juin et en cas de seconde session, dans l'attestation remise à la proclamation des résultats à l'issue de la seconde session.

# Section SCIENCES : Mons à l'époque des grandes découvertes & Mons 2015

MONS 2015
CAPITALE EUROPÉENNE
DE LA CULTURE

Dans le cadre des cours de Sciences appliquées et de Chimie appliquée, les élèves des classes de 4e et 5e option scientifique se sont rendus **à l'exposition temporaire « Mons à l'époque des grandes découvertes »** à Mons.

Les élèves ont pu revivre l'évolution des découvertes qui ont eu lieu à Mons et qui ont marqué l'histoire de tout notre pays : la position de la Belgique comme 2e puissance industrielle mondiale au XIXe siècle grâce au charbon et à la machine à vapeur, le scientisme, les silex des mines de Spiennes, le mosasaure, les carrières de La Molignée et l'exploitation des sels de calcium, l'iguanodon de Bernissart.

Nous avons profité de notre passage dans ce chef-lieu du Hainaut pour consacrer également du temps à « **Mons 2015** », capitale européenne de la Culture.

Enfin, ce fut aussi l'occasion de vivre un temps de groupe et d'intégration des nouveaux élèves dans nos options scientifiques.

# Souper Projet Lourdes

## Vendredi 20 novembre 2015

Madame, Monsieur,

Chaque année, une semaine durant dans le cadre d'un stage professionnel groupé, les élèves de 6° Aide Familial(e) et 7° Aide soignant(e) accompagnent et encadrent le pèlerinage des malades du diocèse de Tournai à Lourdes avec leurs monitrices.

Ce pèlerinage est tout à la fois un engagement personnel et un projet collectif exigeant une énergie sans faille. Il permet en outre à chaque élève d'exercer ses compétences professionnelles en situation d'intégration.

Ce stage représente un investissement financier conséquent pour les élèves, aussi souhaitons-nous les soutenir de façon concrète par l'organisation d'un souper au bénéfice de la section.

Nous serons ravis de vous y accueillir dans une ambiance conviviale!
D'ores et déjà, merci pour votre soutien et votre présence!

RENÉ VANOVERVELT, Directeur

☸

Si vous étiez dans l'incapacité de partager cette rencontre avec nous, vous pouvez néanmoins contribuer à la réussite de ce projet par une contribution versée sur le compte : IBAN : BE 14 7955 7252 28 83

**Mr et Mme** _____ **(En majuscules)**

**Réservent** **O pour le service de 18h00** **OU** **O pour le service de 19h30**

≡ **Potage - Menu - Tarte**
≡ **Menu adulte, choix entre:**

→ **Filets de sole roulés, accompagnés de leur sauce aux petits légumes et purée** ..... x 18 € = ..... €
→ **Rôti de porc au filet, sauce Raisin blanc, accompagné de sa salade et de son gratin dauphinois,** ..... x 18 € = .....€
≡ **Menu enfant (12 ans maximum) : Marcaroni Jambon-Fromage** ..... x 7 € = ..... €

**Réservation souhaitée pour le 10 novembre au plus tard au : * 068/26·51·20**
*** Par mail : secretariat@saint-francois.be**
*** Par courrier: Rue du Gouvernement, 7 - 7800 Ath**

**Paiement sur place uniquement, pas de Bancontact.**

Ath, le 20 octobre 2015

Chers Parents,

Le décret sur les missions de l'enseignement, voté en 1997, impose l'existence et le fonctionnement d'un conseil de participation dans tous les établissements scolaires.

Ce conseil de participation est notamment chargé de débattre du projet d'établissement, d'évaluer sa mise en œuvre, de formuler un avis sur le rapport annuel d'activité de l'école, de proposer des adaptations du projet d'établissement...

Ce conseil est composé de représentants du pouvoir organisateur, des enseignants, des parents, des élèves et de membres de l'environnement social et culturel ainsi que d'un membre du personnel ouvrier ou administratif et du directeur. La représentation des parents doit être renouvelée en ce début d'année scolaire.

Nous vous invitons donc à l'assemblée générale des parents qui aura lieu le jeudi 12 novembre à 19h00 en la salle d'étude de l'Institut. Après une information sur le rôle et le fonctionnement du conseil de participation, nous procéderons à l'élection à scrutin secret des représentants des parents à ce conseil. Le pouvoir organisateur a décidé que la délégation de chaque catégorie se composera de 3 effectifs et 3 suppléants.

Par cette lettre, nous faisons appel aux candidats. Il faut pour cela répondre aux conditions suivantes :

- → être parent d'élève de l'établissement ;
- → ne pas faire partie, ni du conseil d'administration, ni de l'assemblée générale du pouvoir organisateur, ni être membre du personnel ;
- → s'engager à participer aux réunions du conseil de participation (en principe une réunion par trimestre).

La durée du mandat, renouvelable, est de deux ans.

Afin d'organiser au mieux cette soirée, un bulletin de participation et un bulletin de candidature sont disponibles sur simple demande au bureau de Mme Collot (Secrétariat élèves). Ces bulletins doivent être renvoyés ou remis à Mme Collot pour le mardi 10 novembre au plus tard.

Nous profiterons aussi de cette rencontre pour envisager la création d'une association de parents comme le prévoit l'article 3 du décret du 30/04/2009.

Si vous désirez obtenir des renseignements complémentaires, vous pouvez nous contacter au 068/26.51.20.

Nous vous remercions d'avance pour votre collaboration et vous prions de croire, chers Parents, en l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Au nom de l'équipe éducative,

R. VANOVERVELT

# Le mot du conseiller en prévention

## Mr Dubois pense à vous !

Depuis quelques mois, je suis conseiller en prévention de notre établissement. Mon rôle consiste à identifier les situations présentant un risque et à proposer des solutions pour éviter qu'un accident ne se produise.

Depuis la rentrée, force est de constater que les couloirs et cages d'escaliers sont très engorgés lors des déplacements d'élèves.

Cette situation est désagréable pour tout le monde mais est aussi susceptible de causer des accidents (d'ailleurs, des chutes se sont déjà produites cette année…)

Il est vrai que le nombre d'élèves est l'une des explications mais elle n'est pas la seule…

Par exemple, il existe de nombreuses cages d'escaliers et quelques-unes sont peu utilisées. Je propose donc à chacun de les utiliser avec plus d'efficacité :

- → Pour accéder au bâtiment A et aux locaux B1… : utiliser les escaliers du bâtiment A.
- → Pour accéder aux locaux B2… : utiliser la cage d'escalier du bâtiment B.
- → Pour accéder au local B209 : utiliser la cage d'escalier qui passe près des vestiaires de gym et qui aboutit près du B209.
- → Pour les locaux C3… et C4… : Utiliser la cage d'escalier du bâtiment C.
- → Pour les locaux D1… et D2… : Utiliser la cage d'escalier du bâtiment D.
- → Pour les locaux E1… : Utiliser l'escalier métallique extérieur
- → Pour les locaux E2… : Utiliser l'escalier intérieur du bâtiment E

Normalement, lorsque les élèves se déplacent avec leur professeur, ils respectent déjà ces consignes, cependant, il faudrait aussi qu'ils les respectent lorsqu'ils se déplacent seuls… Ce qui est moins souvent le cas…

Dans le même ordre d'idée, éviter les accidents, il est nécessaire que les élèves adoptent un comportement correct et calme dans les couloirs et escaliers… Les jeux, bousculades, cris n'y ont pas leur place. De même, il existe un équipement de protection que peu d'entre nous utilisent : la rampe !!! Utilisez-la !!!

Autre comportement à adopter qui pourrait éviter l'engorgement du bâtiment A : lorsque les élèves ont étude après une récréation, inutile de se précipiter devant la porte de l'étude qui est, de toute manière, close. Il est préférable de laisser les élèves qui ont cours rentrer dans le bâtiment et d'attendre à l'extérieur que l'éducateur en charge de l'étude ouvre la porte du local et place les élèves comme il le souhaite.

Une dernière chose, la prévention est l'affaire de tous… Si vous constatez des situations qui vous paraissent dangereuses, n'hésitez pas à me les communiquer, c'est ensemble que nous rendrons notre établissement plus sûr…

# Focus sur des parcours d'anciens …

*Nouvelle rubrique, double objectif .*

*Tout d'abord savoir ce que sont devenus nos anciens élèves et nous réjouir, en tant qu'équipe éducative, de la diversité et de la richesse de leurs trajectoires, mais, tout autant, mettre en perspective pour nos élèves actuels et leurs parents, des trajets possibles après le secondaire.*

*A quoi mène cette option? Quels sont les débouchés possibles? Voilà en effet deux questions récurrentes posées aux portes ouvertes ou aux informations d'orientation à l'issue des différents degrés.*

*Voici une bien belle manière d'y répondre et pour laquelle on les remercie, ' NOS ' anciens!*

**Nom** : Caroline Moerenhoudt

**Fin d'humanités** : En 2006, dans l'option Aspirant(e) en Nursing

**Maintenant** : Institutrice en Pédiatrie à l'Hôpital Notre Dame à Tournai.

Au sein du service , un petit local très coloré, situé en retrait, on trouve des livres, du matériel pour bricoler, dessiner, peindre, etc. C'est le domaine de Caroline. Son école.

Chaque matin de 9 h à 11 h, elle se présente dans les chambres du service pédiatrie, qui peut accueillir jusqu'à 30 enfants, hospitalisés deux semaines maximum, et âgés de quelques jours à 14 ans. Elle salue les enfants, y compris ceux en isolement, et leur propose diverses activités : lecture, bricolage, etc.

Les enfants se retrouvent aussi à l'école, pour bricoler, dessiner, lire des histoires. Ensemble. Bref, se changer les idées. L'école à l'hôpital, cela permet de dédramatiser la situation et l'importance des soins médicaux. Ils peuvent également demander l'aide de Caroline pour devoirs ou leçons. Des animations plus ponctuelles sont également mises en place, comme la Saint-Nicolas, la découverte d'un artiste à la fin de chaque mois, ou le développement d'un thème.

*"Tout cela permet de rendre le temps moins long aux enfants. C'est une sorte d'échappatoire à l'hôpital"* , dit-elle.
*"Et puis, je suis un peu une bulle d'oxygène qui n'a pas de blouse blanche, qui ne fait pas de piqûre."*

**Nom** : Chloé Delbart

**Fin d'humanités** : En 2013, en Sciences Sociales et Educatives

**Maintenant** : 3° Bac à l'UMons en Traduction – Interprétation.

Actuellement, je suis un cursus dans le cadre du Programme Erasmus. Je suis donc à Málaga pour parfaire ma formation durant toute l'année. Retour prévu au pays en Juillet 2016.

Je vous ferai part de mes impressions, mon expérience, etc … l'année prochaine avec plaisir ! Sachez que je suis déjà un peu "malagueña" ☺

**Nom** : Loïc Wannyn

**Fin d'humanités** : En 2012, en Transition Sciences-Informatique

**Maintenant** : Travaille chez Orditech.

Après des études en Informatique et Systèmes - finalité Technologie de l'informatique à la HELHa à Tournai j'ai été reçu comme Bachelier en juin dernier et j'ai directement pu être engagé dans la société dans laquelle j'avais réalisé mon stage de fin de 3e BAC en tant qu'Administrateur Réseaux & Systèmes.

J'ai eu un rdv pour un entretien d'embauche le jour de ma proclamation et mon contrat a commencé le 7 septembre.

# EPHÉMERIDES 2014-2015

Mercredi 28/10 : Bulletin 1 pour tous (Sf 7° et CPU)

Jeudi 29/10 : Journée pédagogique / Réunion de parents de 16 à 19H00

Du lundi 2/11 au vendredi 6/11 : Congé de Toussaint

Mercredi 11/11 : Armistice

Mercredi 02/12: Bulletin 2 pour tous (Sf 7° et CPU)

Vendredi 18/12 : Bulletin de Noël (Sf 7° et CPU)

Du lundi 21/12 au vendredi 1/01 : Vacances de Noël

Lundi 4 /01 : Conseil de classe et de guidance (Cours suspendus au 1er degré)

Jeudi 7/01 : Réunion de parents de 16.00 à 19.00

Du lundi 8/02 au vendredi 12/02 : Vacances de Carnaval

Vendredi 11/03 : Bulletin 3 pour tous (Sf 7° et CPU)

Jeudi 24/03 : Réunion de parents (sur convocation) de 16.00 à 18.00

Du lundi 28/03 au vendredi 8/04 : Vacances de Pâques

Samedi 30/04 : Fête de l'école

Du mercredi 4 au vendredi 6/05 : Congé de l'Ascension

Lundi 16/05 : Lundi de Pentecôte

Début juin : Bulletin 4 pour tous (Sf 7° et CPU)

Mardi 28/06 : Bulletin de fin d'année

Mercredi 29/06 : Réunion de parents de fin d'année – Matières de 2° session – Recours

Jeudi 30/06 : Conseil de recours – Délibérations de recours – Assemblée plénière des membres du personnel

## NOUS CONTACTER OU NOUS RENCONTRER

Joindre le SECRÉTARIAT DES ÉLÈVES : par tél. au 068/26.51.20 ou sur RDV

Joindre l'ÉQUIPE DES ÉDUCATEURS : par tél. au 068/26.51.27, 068/26.51.28, 068/26.51.32 ou s/ RDV

Joindre l'ÉCONOMAT : par tél. au 068/26.51.25

Prendre RDV AU SALON DE COIFFURE PÉDAGOGIQUE : par tél. au 068/26.51.33

Joindre une COORDINATRICE DE DEGRÉ : par tél. au 068/26.51.20 ou sur RDV

Joindre un MEMBRE DE LA DIRECTION : par tél. au 068/26.51.20 ou sur RDV